

Décret du 12 Brumaire an II sur les enfants naturels

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb051_f0091

SourceBoite_051-2-chem | 6. Enfance XVIIIe

LangueFrançais

TypeFicheLecture

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 19/03/2021 Dernière modification le 23/04/2021

M. Loiseau.
Ministre en put nature
1871

Décret du 12 Brumaire de II sur
les en put nature.

Le principe de la successibilité des en put nature
a été admis par le décret du 4 Juin 93.

L'organisation en est assurée par le décret du 12
Brumaire de II.

- successibilité égale des en put nature et des
autres en put
- par les en put déposés, ils ne sont pas admis à
~~successibilité~~ prouver une autre filiation. Il faut qu'ils
ont été déclarés, par des écrits publics du père du put.
une si même prouvera par une recherche de la
paternité non avouée.
- les en put adultérins reconnus d'être d'éléments
le 1/3 de la portion à laquelle ils auraient droit s'ils
étaient nés d'un mariage.
- Plus tard (An IV) les effets rétroactifs furent suspendus.



Document 15 is a drawing of a
man in a hat.

M. L. L. L.
1771

The drawing is a portrait of a man in a hat.

It is a drawing of a man in a hat.

The drawing is a portrait of a man in a hat.

It is a drawing of a man in a hat.

The drawing is a portrait of a man in a hat.

The drawing is a portrait of a man in a hat.

The drawing is a portrait of a man in a hat.

The drawing is a portrait of a man in a hat.

1771